

PROGRAMME BON VOISIN CANIN

FORMULAIRE DE COMMANDE

Commandé par _____ Nom de l'organisme qui parraine le test _____

Adresse et code postal _____

Numéro de téléphone _____ Adresse électronique _____

Date du test _____ Lieu du test _____

DESCRIPTION	N° DE L'ARTICLE	QUANTITÉ	COÛT UNITAIRE	COÛT TOTAL
Manuel du participant	303-26-17		10,50	
Guide de l'évaluateur	303-26-07		10,50	
Formulaires d'inscription et d'évaluation (ensemble de 25)	155-26-71		26,20 ensemble	
Formulaire de commande	155-26-70		gratuit	0,00
Trousse de test pour 25 chiens (comprend 1 ensemble de formulaires d'inscription et d'évaluation, 1 manuel du participant, 1 guide de l'évaluateur)	155-26-75		47,20	
Trousse de test pour 50 chiens (comprend 2 ensembles de formulaires d'inscription et d'évaluation, 1 manuel du participant, 1 guide de l'évaluateur)	155-26-76		73,40	
Trousse de test pour 75 chiens (comprend 3 ensembles de formulaires d'inscription et d'évaluation, 2 manuels du participant, 2 guides de l'évaluateur)	155-26-77		120,60	
Trousse de test pour 100 chiens (comprend 4 ensembles de formulaires d'inscription et d'évaluation, 2 manuels du participant, 2 guides de l'évaluateur)	155-26-78		146,80	

Directives

- Le paiement doit être fait à l'ordre du Club Canin Canadien en dollars canadiens.
- Prévoir 2 à 6 semaines pour la livraison.
- Envoyer le formulaire dûment rempli, accompagné d'un chèque, mandat ou renseignements de carte de crédit à :

Le Club Canin Canadien

Programme Bon voisin canin
5397, avenue Eglinton Ouest, bureau 101, Etobicoke, Ontario, M9C 5K6
Bureau des commandes : 1-800-250-8040

- Chèques ou cartes de crédit refusés – Des frais de service de 45 \$ seront imposés pour tout chèque et toute carte de crédit refusés par la banque.
- Le siège social du CCC doit approuver tout test BVC. Le formulaire *Demande pour tenir un test Bon voisin canin* est disponible en ligne à www.ckc.ca ou en communiquant avec le siège social.
- Les droits pour les biens et services livrés en Colombie-Britannique sont assujettis à la TVH au taux de 12%; l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et Labrador, TVH de 13%; la Nouvelle-Écosse, TVH de 15%. Les droits pour les biens et services livrés aux autres provinces et territoires sont assujettis à la TPS au taux de 5%. Ni la TPS ni la TVH ne sont appliquées aux achats expédiés à l'extérieur du Canada.

Mode de paiement

Chèque

Mandat





Sous-total =

TPS =

TVH =

Somme jointe =

Nom du titulaire de carte en lettres moulées

Signature du titulaire de carte autorisé